

Saint-Martin-d'Hères, le mercredi 24 juin 2026

Le président de l'Université Grenoble Alpes

à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil

d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Jeudi 2 juillet 2026

De 9h à 12h30

Auditorium

Rez-de-chaussée du bâtiment IMAG

150 place du Torrent

Domaine universitaire

38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du mardi 16 décembre 2025 et du vendredi 13 mars 2026

3. Points stratégiques

- 3.1. Bilan 2025–2026 du Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH)
- 3.2. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) (UGA hors établissements-composantes)
- 3.3. Point sur la crèche (pour information)

4. Affaires financières et immobilières

- 4.1. Comptes consolidés 2025 de l'UGA et de Floralis (UGA hors établissements-composantes)
- 4.2. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2026 (UGA hors établissements-composantes) *
- 4.3. Compte financier 2025 par grands secteurs d'activité de l'UGA (pour information)
- 4.4. Débat d'orientation budgétaire
- 4.5. Dossier d'expertise pour le projet du Plan Campus *Réhabilitation de la Halle tennis – Domaine universitaire*
- 4.6. Sorties des immobilisations de l'inventaire (UGA hors établissements-composantes) (pour information)
- 4.7. Admissions en non-valeur (UGA hors établissements-composantes)
- 4.8. Demandes de remises gracieuses (UGA hors établissements-composantes)
- 4.9. Prorogation de la modification du montant de prise en charge des frais d'hébergement à Paris (UGA hors établissements-composantes)
- 4.10. Marché subséquent relatif à la désignation des Commissaires aux comptes (UGA hors établissements-composantes)

5. Ressources humaines

- 5.1. Evolution du règlement de gestion des contractuels : grille de rémunération des infirmiers et infirmières contractuels (UGA hors établissements-composantes)

6. Affaires institutionnelles

- 6.1. Création de l'unité de service *Direction du numérique* (DNUM)
- 6.2. Charte des associations étudiantes
- 6.3. Modification des statuts de l'UFR de pharmacie (UGA hors établissements-composantes)
- 6.4. Mise à jour du règlement intérieur applicable aux stagiaires de la formation continue et aux apprentis
- 6.5. Rapport d'activité du centre du don du corps 2025 (UGA hors établissements-composantes)

7. Questions diverses

**J'attire votre attention sur le fait que le point 4.2. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2026 requiert le quorum physique et donc la participation de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum physique).*

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un membre titulaire désigné qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, le membre titulaire désigné a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence. En cas d'absence de ce dernier, l'étudiant ou le doctorant titulaire a la possibilité de donner une procuration à un membre de l'instance, quel que soit son collègue.

Nota bene : pour les représentants disposant d'un suppléant, en cas de présence simultanée du titulaire et du suppléant, seul le titulaire dispose d'un droit de vote.



The image shows the official circular stamp of the University of Grenoble Alpes. The stamp features the university's crest in the center, surrounded by the text "UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES" and "REPUBLIQUE FRANÇAISE". Overlaid on the right side of the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink. Below the signature, the name "Yassine LAKHNECH" is printed in a smaller, blue, sans-serif font.